

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 14 mai à 20 h 00, par visioconférence (Covid-19).

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Travaux de remplacement et mises aux normes du système de réfrigération à l'aréna municipal : Octroi de contrat
4. Politique de soutien aux initiatives du milieu 2020 : Octroi de montant
5. Période de questions
6. Clôture

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 12^e jour du mois de mai deux mille vingt.

.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h 00 et 13 h 30, le 12^e jour du mois de mai 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de mars deux mille-vingt.

.....
Jean-Francois Comeau, directeur général